

Le personnel du Groupe SONAR est regroupé au sein d'une mutuelle dénommée MUTUELLE BENKADI SONAR. Créée en mai 2001, elle a obtenu son récépissé de reconnaissance le 13 septembre 2001.

Elle s'est donné pour missions

- d'étudier les problèmes sociaux de ses membres en vue de leur trouver des solutions adéquates ;
- de promouvoir la solidarité entre ses membres par :
 - les rencontres de concertation et d'échanges en son sein et avec d'autres organisations similaires,
 - l'organisation d'activités culturelles et sportives, d'excursions, de voyages et de toutes autres activités en rapport avec ses buts.

La mutuelle BENKADI SONAR comporte trois organes d'administration :

- 1 - l'assemblée générale
- 2 - le comité de direction
- 3 - le secrétariat exécutif.

Le comité de direction comprend :

- le président
- le vice président
- le secrétaire général du secrétariat exécutif
- le trésorier général du secrétariat exécutif
- 3 membres élus en assemblée générale dont un (1) représentant de SONAR BOBO.

Le secrétariat exécutif comprend :

- un secrétaire général

- deux secrétaires généraux adjoints dont un de SONAR BOBO
- un trésorier général
- un trésorier général adjoint
- un responsable socio-économique
- un responsable aux activités sportives et récréatives

Pour être membre, il faut payer un droit d'adhésion fixé à 5 000 f cfa et des cotisations mensuelles de 2 500 F cfa .

Avantages liés à la qualité de membre :

- soutien financier.
- Cautionnement de la mutuelle pour l'acquisition des denrées alimentaires ou de biens d'équipement.